ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

liquidation des pensions

Question écrite n° 56894

Texte de la question

M. Jean-Paul Anciaux attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation de nombreux retraités de la fonction publique hospitalière dont la fin d'activité est prévue le 31 décembre 2010. Ces retraités s'interrogent sur les conséquences de la nouvelle réglementation qui sera prise en considération pour la liquidation de leur pension. Il lui demande si la réglementation peut leur être précisée.

Données clés

Auteur : M. Jean-Paul Anciaux
Circonscription : Saône-et-Loire (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56894
Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7618
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)